

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 17 février 2016 à 9 h 30
« Vieillesse, emploi et retraite : panorama international »

Document N° 4

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Synthèse des projections de l'AWG – Principaux résultats

Commission européenne

THE 2015 AGEING REPORT: PRINCIPAUX RESULTATS¹

Projections démographiques: une évolution considérable de la pyramide des âges est projetée dans l'UE

Les tendances démographiques projetées à long terme révèlent un vieillissement de la population européenne au cours des prochaines décennies. La Commission ainsi que le Conseil européen ont déjà reconnu la nécessité de prendre des mesures résolues pour lutter contre les effets du vieillissement de la population sur les modèles sociaux européens.

Pour disposer d'informations fiables et comparables sur les défis posés par les futurs changements démographiques en Europe, il y a lieu d'examiner la pyramide des âges telle qu'elle se présente aujourd'hui et de projeter son évolution au cours des prochaines décennies. Cela permet de mieux appréhender les enjeux économiques, budgétaires et sociaux auxquels les décideurs politiques seront confrontés à l'avenir. Les projections à long terme donnent une indication de la rapidité et de l'ampleur des défis qui résulteraient du vieillissement démographique. Elles montrent où, quand et dans quelles proportions la pression exercée par le vieillissement s'accroîtra à mesure que la génération du baby-boom atteindra l'âge de la retraite et que la durée de vie moyenne continuera à s'allonger. Ces projections sont dès lors utiles pour mettre en évidence les enjeux politiques immédiats et futurs qui accompagneront les tendances démographiques dans les pays de l'Union européenne (UE).

En raison des évolutions de la fécondité, de l'espérance de vie et des migrations, la pyramide des âges de la population de l'UE va fortement se modifier au cours des prochaines décennies. Selon les projections, la population sera dans l'ensemble légèrement plus nombreuse à l'horizon 2060, et elle sera aussi beaucoup plus âgée qu'actuellement. ⁽²⁾ La population de l'UE (507 millions d'habitants en 2013) devrait augmenter de près de 5 % jusqu'en 2050 pour atteindre son pic (526 millions d'habitants) avant de diminuer lentement (pour se stabiliser à 523 millions d'habitants en 2060). Toutefois, une telle augmentation n'existerait pas sans les projections des flux migratoires entrants dans l'UE. Il existe parmi les États membres de grandes différences dans les tendances démographiques jusqu'en 2060. Si la population de l'UE dans son ensemble sera plus nombreuse en 2060 qu'en 2013, une diminution de la population totale est prévue pour environ la moitié des États membres de l'UE (BG, DE, EE, EL, ES, HR, LV, LT, HU, PL, PT, RO, SI et SK). Pour les autres États membres (BE, CZ, DK, IE, FR, IT, CY, LU, MT, NL, AT, FI, SE et UK), une augmentation de la population est prévue.

S'agissant des facteurs explicatifs de ces évolutions démographiques, les taux de fécondité totaux devraient augmenter pour l'UE dans son ensemble, tout en restant en deçà du seuil de renouvellement naturel. Parallèlement, les projections indiquent des augmentations - importantes et durables - de l'espérance de vie à la naissance. Dans l'UE, l'espérance de vie à la naissance pour les hommes devrait augmenter de 7,1 ans au cours de la période de projection, pour atteindre 84,8 ans en 2060. Pour les femmes, elle devrait augmenter de 6,0 ans, pour atteindre 89,1 ans en 2060. Les entrées nettes de migrants dans l'UE devraient se poursuivre, en passant dans un premier temps à 1 364 000 personnes à l'horizon 2040 pour ensuite redescendre à 1 037 000 personnes à l'horizon 2060.

Le ratio de dépendance démographique des personnes âgées devrait presque doubler à long terme

En conséquence de ces différentes tendances au sein des groupes d'âge, le ratio de dépendance démographique des personnes âgées (proportion de personnes de 65 ans et plus par rapport à la population âgée de 15 à 64 ans) devrait augmenter de 27,8 % à 50,1 % dans l'UE dans son ensemble pendant la période de projection. Ainsi,

(1) Cette note propose une synthèse des principaux résultats de l'*Ageing Report 2015* issus des travaux du Groupe de travail sur le vieillissement (*Ageing Working Group* – AWG), rassemblant la Commission européenne et les États membres pour mettre à jour à intervalles réguliers des projections harmonisées des dépenses publiques liées au vieillissement de la population (retraites, invalidité, santé, dépendance, éducation et chômage). Elle correspond au résumé du rapport ("*The 2015 Ageing Report Economic and budgetary projections for the 28 EU Member States (2013-2060)*", *European Economy*, no. 13 / 2015, http://europa.eu/epc/pdf/ageing_report_2015_en.pdf).

(2) La projection démographique d'Eurostat (EUROPOP2013) a été publiée le 28 mars 2014.

dans l'UE, on passerait de quatre personnes en âge de travailler pour une personne ayant atteint ou dépassé l'âge de 65 ans à environ deux personnes en âge de travailler.

Projections de la population active: une augmentation des taux de participation globaux est projetée, notamment pour les travailleurs âgés sous l'effet des réformes des retraites ...

Sur la base d'un modèle de simulation par cohorte, une augmentation des taux de participation globaux au marché du travail est projetée, particulièrement visible pour la population âgée de 50 ans et plus. Ce résultat traduit l'effet combiné de l'insertion croissante des jeunes générations de femmes sur le marché du travail et des retombées escomptées des réformes des retraites. Les plus fortes augmentations des taux de participation sont prévues pour les travailleurs âgés (environ 21 points de pourcentage pour les femmes et 10 points de pourcentage pour les hommes) dans l'UE pour le groupe d'âge des 55 à 64 ans, ce qui s'explique par les réformes des retraites qui ont été menées. ⁽³⁾ Par conséquent, l'écart de participation au marché du travail entre les hommes et les femmes devrait considérablement se réduire à l'horizon 2060. Le taux de participation total (pour le groupe d'âge des 20 à 64 ans) dans l'UE devrait augmenter de 3,5 points de pourcentage (pour passer de 76,5 % en 2013 à 80,1 % en 2060). Au cours de la même période, le taux de participation des femmes devrait augmenter d'environ 6 points de pourcentage, contre 1 point de pourcentage pour les hommes.

...mais l'offre de main-d'œuvre diminuera en raison des tendances démographiques projetées

L'offre de main-d'œuvre totale dans l'UE (et dans la zone euro) devrait presque se stabiliser entre 2013 et 2023 (pour le groupe d'âge des 20 à 64 ans), tandis qu'elle devrait baisser de 8,2 % entre 2023 et 2060, ce qui représente une réduction d'environ 19 millions de personnes. Dans la zone euro, la baisse prévue de l'offre de main-d'œuvre entre 2023 et 2060 serait de 9,2 %, ce qui équivaut à environ 14 millions de personnes.

De nouvelles hausses des taux d'emploi sont projetées...

Compte tenu des projections démographiques, des projections de la population active et des hypothèses quant au taux de chômage ⁽⁴⁾, le taux d'emploi total (pour les personnes âgées de 20 à 64 ans) dans l'UE devrait augmenter, de 68,4 % en 2013 à 72,2 % en 2023 et à 75 % en 2060. Dans la zone euro, une évolution similaire est prévue, et le taux d'emploi devrait y atteindre 74,7 % en 2060.

...mais le nombre de travailleurs devrait diminuer

Les projections montrent que l'emploi (pour le groupe d'âge des 20 à 64 ans) devrait culminer à 215 millions de travailleurs en 2022, avant de redescendre à 202 millions de travailleurs en 2060. Cela représente une perte d'environ 9 millions de travailleurs entre 2013 et 2060. Les effets négatifs du vieillissement rapide de la population ne seront qu'en partie compensés par la hausse des taux de participation (des travailleurs de sexe féminin et des travailleurs âgés), par les flux migratoires entrants et par la contraction du chômage structurel, conduisant à une réduction du nombre de travailleurs entre 2023 et 2060 (13 millions de travailleurs en moins).

Les évolutions démographiques ont des effets majeurs sur le marché du travail. Trois périodes peuvent être distinguées pour l'UE dans son ensemble (voir graphique 1):

- 2007-2011 – *les évolutions démographiques contribuent toujours favorablement à la croissance*: la population en âge de travailler croît, mais l'emploi stagne car la crise économique et financière pèse sur les perspectives d'emploi au cours de cette période;
- 2012-2022 – *la hausse des taux d'emploi compense la réduction de la population en âge de travailler*: la population en âge de travailler commence à diminuer car la génération du baby-boom atteint l'âge de la retraite. Toutefois, la réduction des taux de chômage et l'augmentation prévue des taux d'emploi des

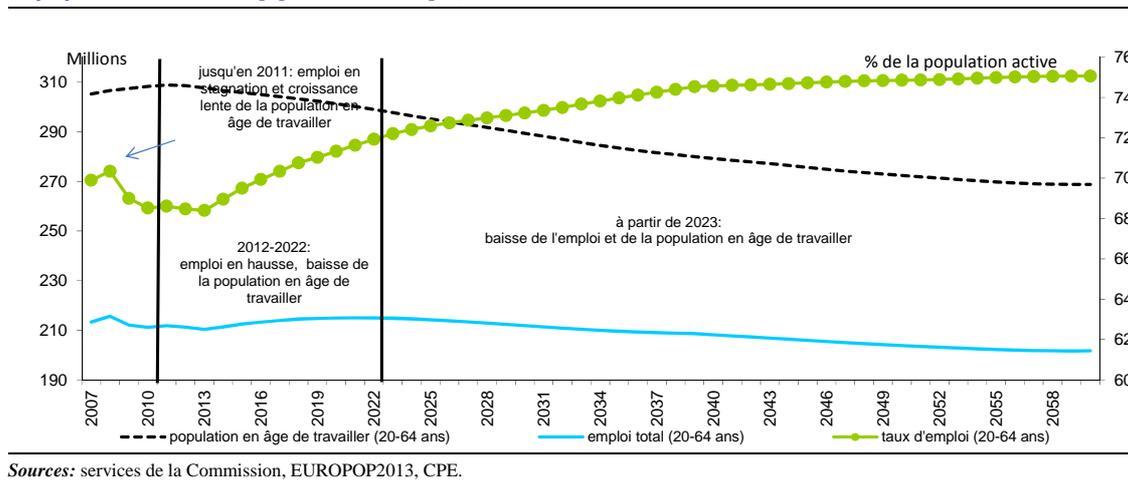
⁽³⁾ Afin d'assurer la qualité et la comparabilité entre les projections de dépenses de retraite, une analyse approfondie par les pairs a été conduite par l'AWG et la Commission européenne au cours de quatre réunions, qui se sont tenues entre septembre et décembre 2014. Les projections s'appuient sur la législation en matière de retraites qui prévalait au moment où cette analyse a été menée. Aucune nouvelle mesure en matière de retraites n'avait été adoptée par les Etats membres au 1^{er} avril 2015 (à l'exception du Portugal, voir le rapport pour plus de détails).

⁽⁴⁾ À partir des niveaux actuels, historiquement élevés, une réduction du taux de chômage de l'UE de l'ordre d'environ 4 ¼ points de pourcentage est prévue à long terme (ce taux devrait se stabiliser à 6 ½ % en 2060). Une baisse un peu plus forte (5 ¼ points de pourcentage) est prévue pour la zone euro (le taux devrait se stabiliser à 6 ¾ % en 2060).

travailleurs de sexe féminin et des travailleurs âgés atténuent les conséquences des évolutions démographiques, de sorte que le nombre total de personnes employées commencerait à augmenter au cours de cette période;

- à partir de 2023 – les effets du vieillissement démographique dominant: l'augmentation prévue des taux d'emploi est plus lente car les hausses tendancielle de l'emploi des femmes et les effets des réformes des retraites seront moins prononcés. Par conséquent, tant la population en âge de travailler que le nombre de personnes employées commencent à diminuer au cours du reste de la période.

Graphique 1: Évolution de la population et de l'emploi, UE (en millions)



Hypothèses macroéconomiques: la croissance potentielle du PIB devrait rester assez stable à long terme

Dans l'UE dans son ensemble, le taux de croissance potentielle annuel moyen du PIB dans le scénario de référence devrait rester stable à long terme, même s'il serait beaucoup plus faible que lors des dernières décennies. L'hypothèse de convergence vers un taux de croissance de la productivité globale des facteurs (PGF) de 1 % implique, pour la majorité des pays, une hausse au cours des prochaines décennies depuis les niveaux actuels, historiquement bas, ce qui fera plus que compenser la diminution de l'emploi prévue à compter de 2023. Il en résulterait, après une croissance potentielle moyenne de 1,1 % jusqu'en 2020, une légère augmentation à 1,4-1,5 % pour le reste de la période de projection. Sur l'ensemble de la période 2013-2060, les taux de croissance potentielle moyens du PIB dans l'UE devraient atteindre 1,4 %. L'évolution dans la zone euro est très proche de celle de l'UE dans son ensemble et le taux de croissance potentielle dans la zone euro (1,3 % en moyenne) devrait être légèrement inférieur à celui de l'UE tout au long de la période de projection.

Les sources de croissance du PIB se modifieront considérablement au cours de la période de projection. Le facteur travail apportera une contribution positive à la croissance à la fois dans l'UE et dans la zone euro jusqu'aux années 2020, mais cette contribution sera ensuite négative. Pour l'UE et pour la zone euro, une légère augmentation de la taille de la population totale sur l'ensemble de la période de projection et une augmentation projetée des taux d'emploi apporteront une contribution positive à la croissance moyenne potentielle du PIB. Cependant, cela sera plus que compensé par une baisse de la part de la population en âge de travailler, qui pèsera sur la croissance (-0,2 point de pourcentage en moyenne chaque année). Par conséquent, le facteur travail contribuera négativement à la croissance de la production en moyenne au cours de la période de projection (-0,1 point de pourcentage dans l'UE et dans la zone euro). Dès lors, la croissance de la productivité du travail, stimulée par la croissance de la PGF, devrait être la seule source de croissance potentielle de l'économie à la fois dans l'UE et dans la zone euro sur l'ensemble de la période de projection.

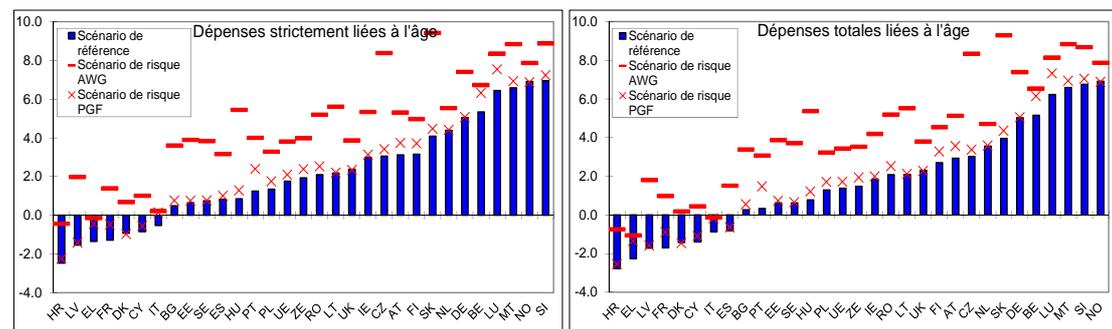
Projections budgétaires: le vieillissement démographique poussera à la hausse les dépenses publiques

Les projections budgétaires à long terme montrent que le vieillissement démographique constitue un défi pour les finances publiques dans l'UE. Les impacts budgétaires du vieillissement devraient être élevés dans la plupart des États membres, et les effets se feront sentir dès la prochaine décennie.

L'évolution projetée des dépenses publiques strictement liées à l'âge (retraites⁽⁵⁾, soins de santé, soins de longue durée et éducation) approche les 2 points de pourcentage du PIB à l'horizon 2060 (UE: + 1,8 point de pourcentage; zone euro: + 1,9 point de pourcentage) pour la période 2013-2060 dans le scénario de référence (voir graphique 2 et tableau 1).⁽⁶⁾ Si l'on examine les composantes des dépenses strictement liées à l'âge, l'augmentation prévue entre 2013 et 2060 résulte essentiellement des dépenses en matière de soins de santé et de soins de longue durée, qui devraient augmenter d'environ 2 points de pourcentage du PIB (soins de santé: + 0,9 point de pourcentage; soins de longue durée: + 1,1 point de pourcentage). Après une augmentation prévue jusqu'en 2040 (UE: + 0,4 point de pourcentage; zone euro: + 0,8 point de pourcentage), les dépenses publiques de retraite devraient redescendre vers leur niveau de 2013 (UE: - 0,2 point de pourcentage; zone euro: 0 point de pourcentage au cours de la période 2013-2060). Toutefois, la baisse prévue des dépenses publiques de retraite est surtout visible au cours de la dernière partie de la période de projection. Les dépenses dans le domaine de l'éducation devraient rester inchangées jusqu'en 2060.

L'évolution prévue des dépenses totales liées à l'âge est moindre, compte tenu du fait que les dépenses au titre des prestations de chômage devraient diminuer à l'horizon 2060 (- 0,4 point de pourcentage du PIB dans l'UE). Pour l'UE dans son ensemble, l'augmentation prévue des dépenses totales liées à l'âge est de 1,4 point de pourcentage du PIB dans le scénario de référence (zone euro: + 1,5 point de pourcentage du PIB) (voir graphique 3 et tableau 1).

Graphique 2: Dépenses strictement liées à l'âge et dépenses totales liées à l'âge dans les États membres de l'UE, 2013-2060, en points de pourcentage du PIB



Sources: services de la Commission, CPE.

Il existe cependant des différences considérables entre les États membres de l'UE, ainsi qu'en termes de dynamiques temporelles des dépenses liées à l'âge (voir graphique 3 et tableau 1). Selon les projections:

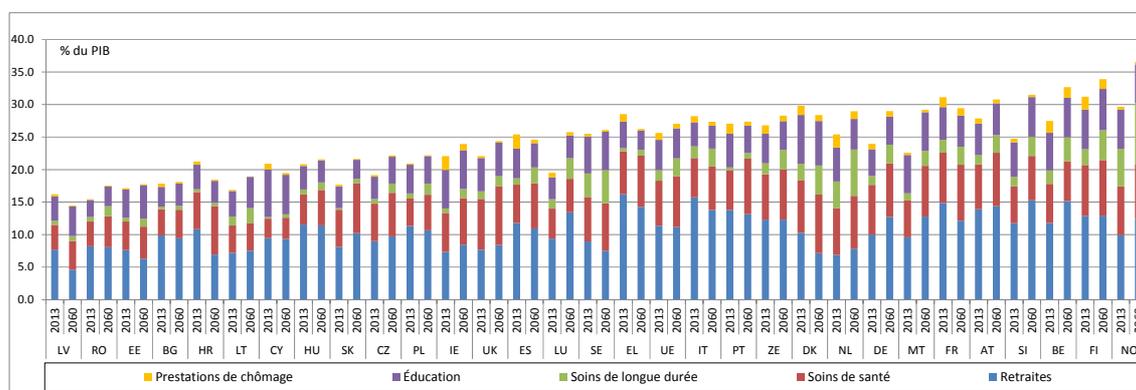
- une baisse des dépenses totales liées à l'âge par rapport au PIB est prévue dans huit États membres (HR, EL, LV, FR, DK, CY, IT et ES). Dans tous ces pays, une baisse du ratio retraites/PIB est prévue à long terme (de l'ordre de plus de 3 points de pourcentage du PIB en HR, DK et LV);
- pour un autre groupe de pays (BG, PT, EE, SE, HU, PL, IE, RO, LT et UK), le ratio des dépenses liées à l'âge devrait croître modérément (au maximum + 2,5 points de pourcentage du PIB);
- la hausse du ratio des dépenses liées à l'âge devrait être la plus forte dans les dix États membres restants (FI, AT, CZ, NL, SK, DE, BE, LU, MT et SI), avec une hausse comprise entre 2,5 points de pourcentage et

⁽⁵⁾ Les dépenses publiques dans le domaine des retraites comprennent toutes les dépenses publiques consacrées au paiement des retraites et des prestations en espèces équivalentes accordées pour une longue période, dont les prestations d'invalidité et les prestations d'aide sociale pour les personnes âgées; voir annexe 2 du rapport pour de plus amples détails sur la couverture des projections des dépenses publiques dans le domaine des retraites.

⁽⁶⁾ Comme lors des exercices de projection à long terme précédents, le scénario de référence se concentre sur les conséquences budgétaires essentiellement dues à l'évolution démographique.

6,8 points de pourcentage du PIB et une augmentation des dépenses de retraite dans tous ces pays (de plus de 3 points de pourcentage du PIB en BE, LU, MT et SI).

Graphique 3: Composantes des dépenses totales liées à l'âge, 2013 et 2060, en pourcentage du PIB



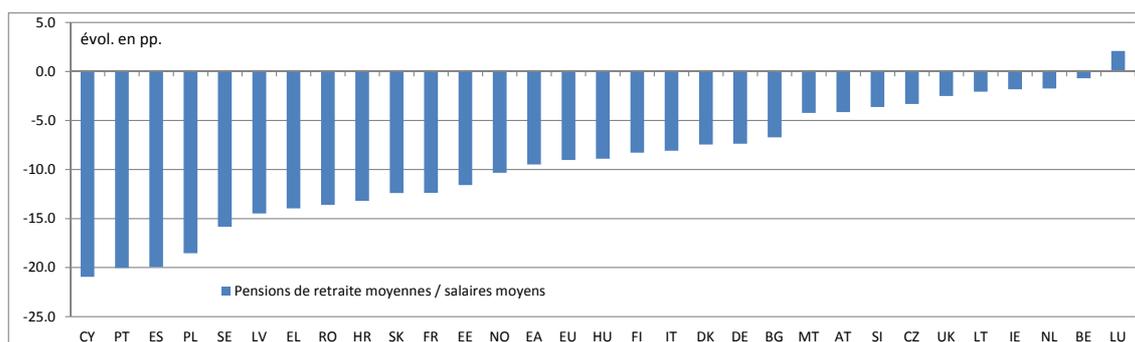
Sources: services de la Commission, CPE.

Les fortes différences entre les États membres s'expliquent principalement par la diversité des régimes de retraite publics, par leur degré de maturité et par les effets des réformes des retraites menées jusqu'à présent. ⁽⁷⁾ En effet, une réduction des dépenses publiques de retraite exprimées en pourcentage du PIB est prévue à long terme dans la majorité (15) des États membres (HR, DK, LV, FR, IT, EL, SE, EE, ES, PT, PL, BG, RO, CY et HU), essentiellement en raison des réformes des retraites qui ont été menées. Ces réformes, qui comprennent notamment des modifications de l'âge de la retraite et des prestations de retraite, ont principalement été adoptées en vue d'assurer la viabilité budgétaire des régimes de retraite.

Les projections en matière de retraites sont fondées sur un statu quo de la législation dans ce domaine, et des risques existent. Si les prestations de retraite sont perçues comme «trop faibles» ou l'âge de départ à la retraite comme «trop élevé», les politiques en la matière pourraient être revues, ce qui déboucherait sur une hausse de la pression exercée sur les dépenses de retraite. Dès lors, les projections pourraient sous-estimer les futures dépenses publiques. Par exemple, le ratio des pensions de retraite publiques moyennes (c'est-à-dire les pensions de retraite moyennes rapportées aux salaires moyens) devrait diminuer dans tous les États membres (sauf au Luxembourg) à l'horizon 2060, en moyenne de 9 points de pourcentage dans l'UE, et, dans certains pays (CY, PT et ES), cette baisse pourrait atteindre 20 points de pourcentage (voir graphique 4). Par conséquent, le ratio des pensions de retraite moyennes à la fin de la période de projection est de façon générale faible. Même si l'on tient compte des retraites du secteur privé, le ratio des pensions de retraite moyennes en 2060 serait supérieur à 50 % dans seulement cinq pays (DK, EL, IT, LU et NL), tandis qu'il serait inférieur à 30 % dans d'autres pays (BG, EE, HR, LV, PL et RO). Un autre risque à la hausse est lié à la diminution prévue du taux de couverture (à savoir le nombre de retraités exprimé en pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus) dans certains pays, où une forte augmentation de l'âge légal de départ à la retraite est prévue par la loi. A contrario, si les pays adoptent des réformes supplémentaires visant à réduire les dépenses publiques de retraite (comme certains pays l'envisagent actuellement), les dépenses prévues pourraient être surestimées.

⁽⁷⁾ Voir la note de bas de page n° 3.

Graphique 4: Ratio des prestations de retraite publiques moyennes, évolution entre 2013 et 2060, en points de pourcentage



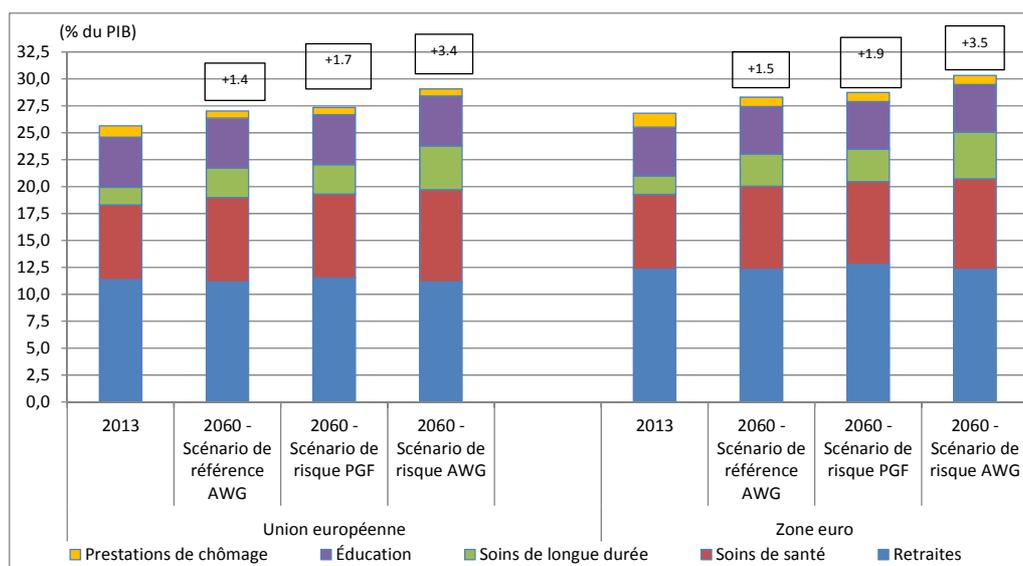
Sources: services de la Commission, CPE.

Scénarios de risque

Comme indiqué ci-dessus, il existe une incertitude importante quant à l'évolution future des dépenses publiques liées à l'âge. Afin de fournir une analyse complète de l'incidence d'un changement d'hypothèses sur les dépenses publiques, les projections budgétaires ont aussi été soumises à des scénarios alternatifs, par exemple à des scénarios de risque. Deux scénarios de risque ont donc été examinés, à savoir:

- **le scénario de risque lié à la PGF**: compte tenu de la tendance à la baisse de la croissance de la PGF observée au cours des dernières décennies dans l'UE, il convient d'accorder visibilité et importance au risque d'une croissance future plus faible de la PGF. Ainsi, un scénario de risque lié à la PGF est inclus, avec un taux de croissance plus faible de la PGF (0,8 %). Le scénario de risque lié à la PGF révèle essentiellement que la croissance du PIB pourrait être beaucoup plus faible dans le cas où les futurs taux de croissance de la PGF seraient moins dynamiques que dans le scénario de référence, c'est-à-dire à des niveaux plus en phase avec le taux de croissance (0,8 %) observé au cours des 20 dernières années. Pour ce qui est de la croissance globale potentielle du PIB, celle-ci serait de 1,2 % en moyenne jusqu'en 2060, contre 1,4 % dans le scénario de référence. Dans la zone euro, cette croissance serait encore plus faible, avec une moyenne de 1,1 %. En ce qui concerne les niveaux du PIB par habitant, ceux-ci seraient 10 % moins élevés dans le scénario de risque lié à la PGF que dans le scénario de référence à l'horizon 2060 dans l'UE;
- **le scénario de risque du Groupe de travail sur le vieillissement (AWG)**: des facteurs non démographiques peuvent exercer une pression haussière sur les coûts des soins de santé et des soins de longue durée. Afin d'obtenir des éclairages supplémentaires sur l'importance éventuelle de telles évolutions, une autre série de projections a été réalisée, en supposant le maintien partiel des tendances récemment observées pour les dépenses de soins de santé en raison, par exemple, du progrès technique. En outre, une hypothèse de convergence à la hausse de la couverture et des coûts vers la moyenne de l'UE est faite dans le domaine des soins de longue durée.

Graphique 5: Dépenses totales liées à l'âge dans les différents scénarios, 2013-2060, en points de pourcentage du PIB



Sources: services de la Commission, CPE.

Le scénario de risque lié à la PGF a un impact principalement sur les dépenses de retraite, qui devraient augmenter de ½ point de pourcentage du PIB de plus en moyenne (UE et zone euro) à l'horizon 2060 par rapport au scénario de référence. Cela s'explique par le fait que les pensions de retraite devraient augmenter en moyenne au même rythme que l'inflation, c'est-à-dire plus lentement que les salaires (qui évoluent au rythme de la croissance de la productivité du travail, laquelle dépend à son tour de la croissance de la PGF). En revanche, cela n'a qu'une faible incidence sur les soins de santé et les soins de longue durée, dans la mesure où les coûts unitaires dans ces domaines sont étroitement liés à la croissance de la productivité du travail et, dès lors, à la croissance des salaires. L'augmentation prévue des dépenses totales liées à l'âge serait d'environ 1/3 point de pourcentage du PIB plus forte que dans le scénario de référence à l'horizon 2060 dans l'UE et dans la zone euro (voir graphique 5 et tableau 2).

Le scénario de risque de l'AWG a un fort impact sur les dépenses en matière de soins de santé et de soins de longue durée. L'augmentation prévue des dépenses totales liées à l'âge serait d'environ 2,1 points de pourcentage du PIB plus forte que dans le scénario de référence à l'horizon 2060 dans l'UE dans son ensemble et dans la zone euro. Il en résulterait une augmentation sur l'ensemble de la période de projection de 3,4 points de pourcentage dans l'UE et de 3,5 points de pourcentage dans la zone euro. Cependant, dans les deux scénarios de risque, les agrégats de l'UE dissimulent une variété considérable, et les projections des dépenses sont très différentes selon les États membres (voir graphique 5 et tableau 3).

L'augmentation prévue des dépenses liées à l'âge ressort plus faible dans les projections actuelles que dans l'Ageing Report 2012

Par rapport aux projections de l'Ageing Report 2012 ⁽⁸⁾, les dépenses publiques totales liées à l'âge prévues dans le scénario de référence devraient désormais augmenter dans une moindre mesure dans tous les pays, sauf en Espagne, en Lettonie et au Portugal, sur l'ensemble de la période de projection. Cela s'explique principalement par des augmentations moins marquées des dépenses de retraite à long terme (voir graphique 6). Cela reflète non seulement les effets des réformes des retraites, mais également le fait que le vieillissement démographique sera moins marqué dans l'UE, selon les projections démographiques EUROPOP2013. ⁽⁹⁾

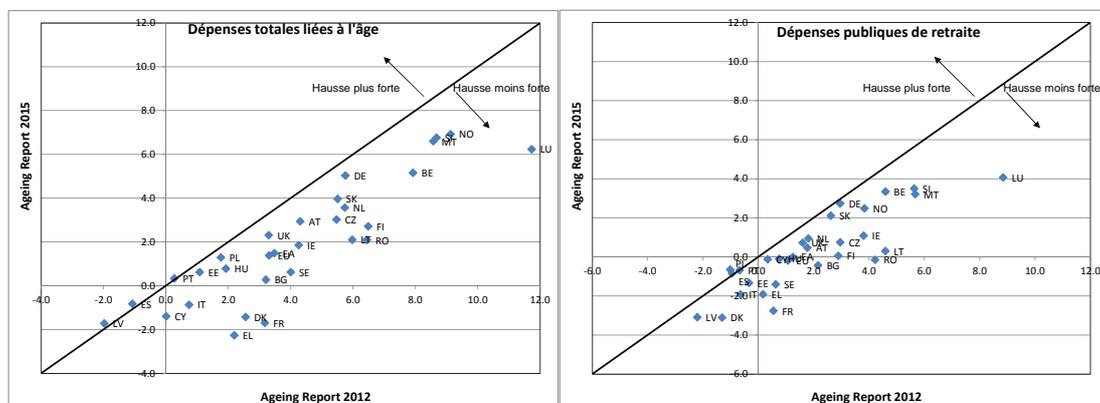
Au cours de la période 2013-2060, l'augmentation est de 1 ½ point de pourcentage du PIB dans l'UE et dans la zone euro, contre une augmentation de 3 ½ points de pourcentage du PIB prévue dans l'Ageing Report 2012

⁽⁸⁾ Les réformes des retraites réalisées et ayant fait l'objet d'un examen par les pairs au sein du Comité de Politique Economique depuis la publication de l'Ageing Report 2012 sont prises en compte dans les projections Ageing Report 2012 dans le graphique 6.

⁽⁹⁾ Par rapport à EUROPOP2010, EUROPOP2013 prévoit une augmentation moindre du ratio de dépendance des personnes âgées (proportion de personnes de 65 ans et plus par rapport à la population âgée de 20 à 64 ans) au cours de la période 2013-2060 dans l'UE dans son ensemble et dans tous les pays, sauf en EL, PT, SK et UK.

(voir graphique 6). Les plus fortes révisions à la baisse concernent le Luxembourg, la France, la Grèce, la Roumanie, le Danemark, la Lituanie et la Finlande (plus de 3 ½ points de pourcentage du PIB).

Graphique 6: Comparaison des projections de l'évolution des dépenses totales liées à l'âge et des dépenses de retraite (scénario de référence), Ageing Report 2012 et 2015, 2013-2060, en points de pourcentage du PIB



Sources: services de la Commission, CPE.

Tableau 1: Vue d'ensemble des projections budgétaires à long terme de 2015 – scénario de référence

		Rapport 2015 sur le vieillissement - Scénario de référence AWG																				
		Retraites			Soins de santé			Soins de longue durée			Éducation			Postes strictement liés à l'âge			Prestations de chômage			Postes totaux liés à l'âge		
		Niveau 2013	Évol. 2013-2040	Évol. 2013-2060	Niveau 2013	Évol. 2013-2040	Évol. 2013-2060	Niveau 2013	Évol. 2013-2040	Évol. 2013-2060	Niveau 2013	Évol. 2013-2040	Évol. 2013-2060	Niveau 2013	Évol. 2013-2040	Évol. 2013-2060	Niveau 2013	Évol. 2013-2040	Évol. 2013-2060	Niveau 2013	Évol. 2013-2040	Évol. 2013-2060
BE	11.8	3.4	3.3	6.0	0.1	0.1	2.1	0.9	1.6	5.8	0.2	0.3	25.7	4.6	5.3	1.8	-0.2	-0.2	27.5	4.4	5.2	
BG	9.9	-1.5	-0.4	4.0	0.4	0.4	0.4	0.1	0.2	3.0	-0.1	0.4	17.3	-1.0	0.5	0.5	-0.2	-0.2	17.8	-1.3	0.3	
CZ	9.0	0.0	0.7	5.7	0.7	1.0	0.7	0.4	0.7	3.4	0.3	0.7	18.9	1.4	3.1	0.2	0.0	0.0	19.1	1.4	3.0	
DK	10.3	-2.3	-3.1	8.1	0.8	0.9	2.4	1.4	2.0	7.6	-0.4	-0.7	28.4	-0.5	-0.9	1.4	-0.5	-0.5	29.8	-1.0	-1.4	
DE	10.0	2.2	2.7	7.6	0.7	0.6	1.4	0.9	1.5	4.1	0.1	0.3	23.1	3.9	5.1	0.8	0.0	0.0	23.9	3.9	5.0	
EE	7.6	-0.7	-1.3	4.4	0.6	0.6	0.6	0.4	0.7	4.4	0.1	0.8	17.0	0.3	0.6	0.2	0.0	0.0	17.1	0.3	0.6	
IE	7.4	2.7	1.1	6.0	1.3	1.2	0.7	0.4	0.7	6.0	-0.7	0.0	20.0	3.6	3.0	2.1	-1.1	-1.1	22.1	2.5	1.9	
EL	11.8	-2.1	-1.9	6.6	0.9	1.3	0.5	0.2	0.4	4.1	-1.4	-1.1	27.4	-2.4	-1.4	1.2	-0.9	-0.9	28.5	-3.3	-2.3	
ES	11.8	0.1	-0.8	5.9	1.1	1.1	1.0	0.6	1.4	4.6	-1.4	-0.8	23.2	0.4	0.8	2.2	-1.7	-1.7	25.4	-1.2	-0.8	
FR	14.9	-1.1	-2.8	7.7	0.9	0.9	2.0	0.6	0.8	5.0	-0.1	-0.2	29.6	0.3	-1.3	1.5	-0.4	-0.4	31.1	-0.2	-1.7	
HR	10.8	-3.0	-3.9	5.7	1.6	1.7	0.4	0.0	0.1	3.7	-0.5	-0.4	20.7	-1.9	-2.5	0.5	-0.3	-0.3	21.2	-2.2	-2.8	
IT	15.7	0.1	-1.9	6.1	0.6	0.7	1.8	0.4	0.9	3.7	-0.3	-0.2	27.3	0.8	-0.5	0.9	-0.3	-0.3	28.2	0.4	-0.9	
CY	9.5	-0.1	-0.1	3.0	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	7.3	-1.9	-1.2	20.0	-1.5	-0.8	0.8	-0.6	-0.6	20.9	-2.1	-1.4	
LV	7.7	-2.3	-3.1	3.8	0.6	0.6	0.6	0.1	0.1	3.8	0.0	0.8	15.9	-1.5	-1.6	0.3	-0.2	-0.2	16.2	-1.7	-1.7	
LT	7.2	2.2	0.3	4.2	0.5	0.1	1.4	0.8	0.9	3.9	0.3	0.9	16.7	3.8	2.2	0.2	-0.1	-0.1	16.9	3.7	2.1	
LU	9.4	3.3	4.1	4.6	0.2	0.5	1.5	0.7	1.7	3.3	0.1	0.2	18.8	4.3	6.4	0.7	-0.2	-0.2	19.5	4.1	6.2	
HU	11.5	-1.9	-0.1	4.7	0.6	0.8	0.8	0.2	0.4	3.6	-0.5	-0.2	20.5	-1.6	0.9	0.3	-0.1	-0.1	20.8	-1.7	0.8	
MT	9.6	0.2	3.2	5.7	1.8	2.1	1.1	0.9	1.2	5.9	-0.4	0.1	22.2	2.5	6.6	0.3	0.0	0.0	22.6	2.5	6.6	
NL	6.9	1.5	0.9	7.2	1.0	1.0	4.1	1.7	3.0	5.2	-0.4	-0.5	23.4	3.8	4.4	2.0	-0.8	-0.8	25.4	3.0	3.6	
AT	13.9	0.8	0.5	6.9	1.0	1.3	1.4	0.6	1.3	4.9	-0.1	0.0	27.1	2.4	3.1	0.8	-0.2	-0.2	27.9	2.2	2.9	
PL	11.3	-1.4	-0.7	4.2	0.8	1.2	0.8	0.5	0.9	4.4	-0.6	-0.1	20.7	-0.6	1.3	0.2	-0.1	-0.1	20.9	-0.7	1.3	
PT	13.8	1.0	-0.7	6.0	1.7	2.5	0.5	0.2	0.4	5.2	-1.2	-1.0	25.5	1.8	1.3	1.5	-0.9	-0.9	27.0	0.8	0.3	
RO	8.2	0.2	-0.1	3.8	0.8	1.0	0.7	0.5	0.9	2.6	0.2	0.4	15.3	1.7	2.1	0.1	0.0	0.0	15.5	1.7	2.1	
SI	11.8	2.6	3.5	5.7	1.1	1.2	1.4	1.0	1.5	5.3	0.1	0.8	24.2	4.7	7.0	0.6	-0.2	-0.2	24.7	4.5	6.8	
SK	8.1	0.0	2.1	5.7	1.4	2.0	0.2	0.2	0.4	3.4	-0.6	-0.4	17.4	1.0	4.1	0.2	-0.1	-0.1	17.7	0.9	4.0	
FI	12.9	0.7	0.1	7.8	0.7	0.7	2.4	1.8	2.1	6.1	0.2	0.3	29.2	3.4	3.2	1.9	-0.4	-0.4	31.2	3.0	2.7	
SE	8.9	-1.4	-1.4	6.9	0.4	0.4	3.6	1.0	1.5	5.7	0.2	0.2	25.1	0.2	0.7	0.4	-0.1	-0.1	25.5	0.0	0.6	
UK	7.7	0.8	0.7	7.8	1.0	1.3	1.2	0.3	0.4	5.1	0.0	0.0	21.8	2.0	2.4	0.3	-0.1	-0.1	22.1	1.9	2.3	
NO	9.9	1.5	2.5	7.5	0.6	0.9	5.8	2.0	3.6	6.0	0.0	-0.1	29.2	4.1	6.9	0.4	0.0	0.0	29.6	4.1	6.9	
EU	11.3	0.4	-0.2	6.9	0.8	0.9	1.6	0.7	1.1	4.7	-0.2	0.0	24.6	1.6	1.8	1.1	-0.4	-0.4	25.6	1.2	1.4	
EA	12.3	0.8	0.0	7.0	0.8	0.8	1.7	0.7	1.3	4.5	-0.3	-0.1	25.5	2.0	1.9	1.3	-0.5	-0.4	26.8	1.6	1.5	

(1) SK: les chiffres de ce tableau ne comprennent pas les dépenses publiques de retraite pour les membres des forces armées. Celles-ci représentaient 0,4 % du PIB en 2013 et devraient rester plus ou moins stables jusqu'en 2060.

(2) Les moyennes de l'UE concernant les soins de santé et les soins de longue durée sont pondérées en fonction du PIB. En ce qui concerne le niveau des dépenses en matière de soins de santé et de soins de longue durée, 2013 est la première année pour laquelle les dépenses sont projetées selon les dernières données disponibles. Les dépenses en matière de soins de santé excluent les soins infirmiers de longue durée.

(3) Un examen approfondi par les pairs a été réalisé par l'AWG et la Commission lors de quatre réunions tenues entre septembre et décembre 2014. Les projections tiennent compte de la législation dans le domaine des retraites qui était en vigueur à l'époque. Aucune nouvelle mesure n'avait été adoptée par les États membres de l'UE au 1^{er} avril 2015 (sauf au Portugal; voir le rapport pour plus de détails).

Sources: services de la Commission, CPE.

Tableau 2: Vue d'ensemble des projections budgétaires à long terme de 2015 – scénario de risque lié à la PGF

		Dépenses liées à l'âge, en points de pourcentage du PIB, 2013-2060																			
		Rapport 2015 sur le vieillissement - Scénario de risque PGF																			
		Retraites			Soins de santé			Soins de longue durée			Éducation			Postes strictement liés à l'âge			Prestations de chômage			Postes totaux liés à l'âge	
Niveau 2013	Evol. 2013-2040	Evol. 2013-2060	Niveau 2013	Evol. 2013-2040	Evol. 2013-2060	Niveau 2013	Evol. 2013-2040	Evol. 2013-2060	Niveau 2013	Evol. 2013-2040	Evol. 2013-2060	Niveau 2013	Evol. 2013-2040	Evol. 2013-2060	Niveau 2013	Evol. 2013-2040	Evol. 2013-2060	Niveau 2013	Evol. 2013-2040	Evol. 2013-2060	
BE	11,8	3,9	4,3	0,1	0,1	0,1	2,1	0,9	1,6	5,8	0,2	0,3	25,7	5,1	6,3	1,8	-0,2	-0,2	27,5	4,9	6,1
BG	9,9	-1,3	-0,1	4,0	0,4	0,3	0,4	0,1	0,2	3,0	-0,1	0,4	17,3	-0,9	0,8	0,5	-0,2	-0,2	17,8	-1,1	0,5
CZ	9,0	0,2	1,1	5,7	0,7	0,9	0,7	0,4	0,7	3,4	0,3	0,7	18,9	1,6	3,4	0,2	0,0	0,0	19,1	1,6	3,4
DK	10,3	-2,3	-3,1	8,1	0,8	0,8	2,4	1,4	2,0	7,6	-0,4	-0,7	28,4	-0,5	-1,0	1,4	-0,5	-0,5	29,8	-1,0	-1,5
DE	10,0	2,3	2,8	7,6	0,7	0,5	1,4	0,9	1,5	4,1	0,1	0,3	23,1	4,0	5,1	0,8	0,0	0,0	23,9	3,9	5,0
EE	7,6	-0,7	-1,2	4,4	0,6	0,6	0,6	0,4	0,7	4,4	0,1	0,8	17,0	0,4	0,7	0,2	0,0	0,0	17,1	0,3	0,7
IE	7,4	2,8	1,2	6,0	1,3	1,2	0,7	0,4	0,7	6,0	-0,7	0,7	20,0	3,7	3,1	2,1	-1,1	-1,1	22,1	2,6	2,0
EL	16,2	-1,6	-1,0	6,6	0,9	1,2	0,5	0,2	0,4	4,1	-1,4	-1,1	23,2	-1,9	-0,4	1,2	-0,9	-0,9	28,5	-2,8	-1,4
ES	11,8	0,4	-0,7	5,9	1,1	1,0	1,0	0,6	1,4	4,6	-1,4	-0,8	27,4	0,7	1,0	2,2	-1,7	-1,7	25,4	-1,0	-0,7
FR	14,9	-0,6	-1,9	7,7	0,9	0,8	2,0	0,6	0,8	5,0	-0,1	-0,2	29,6	0,7	-0,5	1,5	-0,4	-0,4	31,1	0,3	-0,9
HR	10,8	-2,9	-3,7	5,7	1,6	1,7	0,4	0,0	0,1	3,7	-0,5	-0,4	20,7	-1,8	-2,3	0,5	-0,3	-0,3	21,2	-2,1	-2,6
IT	15,7	0,7	-1,2	6,1	0,6	0,6	1,8	0,4	0,9	3,7	-0,3	-0,2	27,3	1,3	0,1	0,9	-0,3	-0,3	28,2	1,0	-0,2
CY	9,5	0,1	0,2	3,0	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	7,3	-1,9	-1,2	20,0	-1,4	-0,6	0,8	-0,6	-0,6	20,9	-1,9	-1,1
LV	7,7	-2,2	-2,9	3,8	0,6	0,6	0,6	0,1	0,1	3,8	0,0	0,8	15,9	-1,5	-1,4	0,3	-0,2	-0,2	16,2	-1,6	-1,6
LT	7,2	2,2	0,3	4,2	0,5	0,1	1,4	0,8	0,9	3,9	0,3	0,9	16,7	3,8	2,2	0,2	-0,1	-0,1	16,9	3,7	2,1
LU	9,4	3,6	5,2	4,6	0,2	0,5	1,5	0,7	1,7	3,3	0,1	0,2	18,8	4,7	7,5	0,7	-0,2	-0,2	19,5	4,4	7,3
HU	11,5	-1,7	0,3	4,7	0,6	0,8	0,8	0,2	0,4	3,6	-0,5	-0,2	20,5	-1,4	1,3	0,3	0,0	-0,1	20,8	-1,5	1,2
MT	9,6	0,4	3,6	5,7	1,8	2,1	1,1	0,9	1,2	5,9	-0,4	0,1	22,2	2,7	6,9	2,0	0,0	0,0	22,6	2,7	6,9
NL	6,9	1,4	1,0	7,2	1,0	0,9	4,1	1,7	3,0	5,2	-0,4	-0,5	23,4	3,7	4,4	2,0	-0,8	-0,8	25,4	2,9	3,6
AT	13,9	1,0	1,1	6,9	1,0	1,3	1,4	0,6	1,3	4,9	-0,1	0,0	27,1	2,6	3,7	0,8	-0,2	-0,2	27,9	2,4	3,6
PL	11,3	-1,2	-0,2	4,2	0,8	1,2	0,8	0,5	1,2	4,4	-0,6	-0,1	20,7	-0,5	1,8	0,2	-0,1	-0,1	20,9	-0,5	1,7
PT	13,8	1,5	0,5	6,0	1,7	2,5	0,5	0,2	0,4	5,2	-1,2	-1,0	25,5	2,2	2,4	1,5	-0,9	-0,9	27,0	1,3	1,5
RO	8,2	0,5	0,3	3,8	0,8	0,9	0,7	0,5	0,9	2,6	0,2	0,4	15,3	1,9	2,5	0,1	0,0	0,0	15,5	1,9	2,5
SI	11,8	2,7	3,8	5,7	1,1	1,2	1,4	1,0	1,5	5,3	0,1	0,8	24,2	4,9	7,2	0,6	-0,2	-0,2	24,7	4,7	7,0
SK	8,1	0,1	2,5	5,7	1,4	2,0	0,2	0,2	0,4	3,4	-0,6	-0,4	17,4	1,1	4,5	0,2	-0,1	-0,1	17,7	1,0	4,3
FI	12,8	1,1	0,6	7,8	0,7	0,7	2,4	1,8	2,1	6,1	0,2	0,3	29,2	3,8	3,7	1,9	-0,4	-0,4	31,1	3,3	3,3
SE	8,9	-1,3	-1,4	6,9	0,3	0,4	3,6	1,0	1,5	5,7	0,2	0,2	25,1	0,2	0,8	0,4	-0,1	-0,1	25,5	0,1	0,6
UK	7,7	0,8	0,7	7,8	1,0	1,2	1,2	0,3	0,4	5,1	0,0	0,0	21,8	1,9	2,3	0,3	-0,1	-0,1	22,1	1,9	2,3
NO	9,9	1,5	2,5	7,5	0,6	0,9	5,8	2,0	3,6	6,0	0,0	-0,1	29,2	4,0	6,9	0,4	0,0	0,0	29,6	4,1	6,9
EU	11,3	0,6	0,2	6,9	0,8	0,8	1,6	0,7	1,1	4,7	-0,2	0,0	24,6	1,8	2,1	1,1	-0,4	-0,4	25,6	1,4	1,7
EA	12,3	1,1	0,5	7,0	0,8	0,7	1,7	0,7	1,3	4,5	-0,3	-0,1	25,5	2,3	2,4	1,3	-0,5	-0,5	26,8	1,8	1,9

(1) SK: les chiffres de ce tableau ne comprennent pas les dépenses publiques de retraite pour les membres des forces armées. Celles-ci représentaient 0,4 % du PIB en 2013 et devraient rester plus ou moins stables jusqu'en 2060.

(2) Les moyennes de l'UE concernant les soins de santé et les soins de longue durée sont pondérées en fonction du PIB. En ce qui concerne le niveau des dépenses en matière de soins de santé et de soins de longue durée, 2013 est la première année pour laquelle les dépenses sont projetées selon les dernières données disponibles. Les dépenses en matière de soins de santé excluent les soins infirmiers de longue durée.

Sources: services de la Commission, CPE.

Tableau 3: Vue d'ensemble des projections budgétaires à long terme de 2015 – scénario de risque de l'AWG

		Dépenses liées à l'âge, en points de pourcentage du PIB, 2013-2060																									
		Rapport 2015 sur le vieillissement - Scénario de risque AWG																									
		Retraites			Soins de santé			Soins de longue durée			Éducation			Postes strictement liés à l'âge			Prestations de chômage			Postes totaux liés à l'âge							
Niveau	Evol.	Niveau	Evol.	Niveau	Evol.	Niveau	Evol.	Niveau	Evol.	Niveau	Evol.	Niveau	Evol.	Niveau	Evol.	Niveau	Evol.	Niveau	Evol.	Niveau	Evol.	Niveau	Evol.				
2013	2040	2060	2013	2040	2060	2013	2040	2060	2013	2040	2060	2013	2040	2060	2013	2040	2060	2013	2040	2060	2013	2040	2060	2013	2040	2060	
BE	11,8	3,4	3,3	0,4	0,4	0,5	1,4	2,6	1,4	2,6	2,6	5,8	0,2	0,3	25,7	5,3	6,7	1,8	-0,2	-0,2	27,5	5,2	6,5	BE	11,8	3,4	3,3
BG	9,9	-1,5	-0,4	4,0	1,1	1,1	0,4	0,6	2,5	2,5	3,0	-0,1	0,4	17,3	0,2	3,6	0,5	-0,2	-0,2	17,8	0,0	3,4	6,5	BG	9,9	-1,5	-0,4
CZ	9,0	0,0	0,7	5,7	1,3	1,7	0,7	1,7	5,2	5,2	3,4	0,3	0,7	18,9	3,3	8,4	0,2	0,0	0,0	19,1	3,3	8,3	8,3	CZ	9,0	0,0	0,7
DK	10,3	-2,3	-3,1	8,1	1,6	1,9	2,4	1,6	2,6	2,6	7,6	-0,4	-0,7	28,4	0,6	0,7	1,4	0,0	0,0	29,8	0,1	0,2	0,2	DK	10,3	-2,3	-3,1
DE	10,0	2,2	2,7	7,6	1,3	1,3	1,4	1,6	3,1	3,1	4,1	0,1	0,3	23,1	5,2	7,4	0,8	0,0	0,0	23,9	5,1	7,4	7,4	DE	10,0	2,2	2,7
EE	7,6	-0,7	-1,3	4,4	1,2	1,3	0,6	1,1	3,2	3,2	4,4	0,1	0,8	17,0	1,7	3,9	0,2	0,0	0,0	17,1	1,6	3,9	3,9	EE	7,6	-0,7	-1,3
IE	7,4	2,7	1,1	6,0	2,0	1,9	0,7	1,0	2,3	2,3	6,0	-0,7	0,0	20,0	4,9	5,3	2,1	-1,1	-1,1	22,1	3,8	4,2	4,2	IE	7,4	2,7	1,1
EL	16,2	-2,1	-1,9	6,6	1,6	2,1	0,5	0,3	0,8	0,8	4,1	-1,4	-1,1	23,2	1,7	3,2	1,2	-0,9	-0,9	28,5	-2,5	-1,1	-1,1	EL	16,2	-2,1	-1,9
ES	11,8	0,1	-0,8	5,9	1,9	1,9	1,0	1,1	2,9	2,9	4,6	-1,4	-0,8	27,4	1,7	3,2	2,2	-1,7	-1,7	25,4	0,1	1,5	1,5	ES	11,8	0,1	-0,8
FR	14,9	-1,1	-2,8	7,7	1,5	1,6	2,0	1,5	2,7	2,7	5,0	-0,1	-0,2	29,6	1,7	1,4	1,5	-0,4	-0,4	31,1	1,3	1,0	1,0	FR	14,9	-1,1	-2,8
HR	10,8	-3,0	-3,9	5,7	2,4	2,7	0,4	0,4	1,1	1,1	3,7	-0,5	-0,4	20,7	-0,8	-0,4	0,5	-0,3	-0,3	21,2	-1,1	-0,7	-0,7	HR	10,8	-3,0	-3,9
IT	15,7	0,1	-1,9	6,1	0,9	1,2	1,8	0,5	1,1	1,1	3,7	-0,3	-0,2	27,3	1,3	0,2	0,9	-0,3	-0,3	28,2	0,9	-0,1	-0,1	IT	15,7	0,1	-1,9
CY	9,5	-0,1	-0,1	3,0	0,5	0,6	0,3	0,4	1,8	1,8	7,3	-1,9	-1,2	20,0	-1,0	1,0	0,8	-0,6	-0,6	20,9	-1,6	0,4	0,4	CY	9,5	-0,1	-0,1
LV	7,7	-2,3	-3,1	3,8	1,4	1,5	0,6	0,9	2,7	2,7	3,8	0,0	0,8	15,9	0,1	2,0	0,3	-0,2	-0,2	16,2	-0,1	1,8	1,8	LV	7,7	-2,3	-3,1
LT	7,2	2,2	0,3	4,2	1,3	0,9	1,4	2,0	3,5	3,5	3,9	0,3	0,9	16,7	5,7	5,6	0,2	-0,1	-0,1	16,9	5,6	5,5	5,5	LT	7,2	2,2	0,3
LU	9,4	3,3	4,1	4,6	0,4	0,8	1,5	1,2	3,3	3,3	3,3	0,1	0,2	18,8	5,1	8,4	0,7	-0,2	-0,2	19,5	4,9	8,1	8,1	LU	9,4	3,3	4,1
HU	11,5	-1,9	-0,1	4,7	1,2	1,5	0,8	1,3	4,2	4,2	3,6	-0,5	-0,2	20,5	0,2	5,4	0,3	-0,1	-0,1	20,8	0,1	5,4	5,4	HU	11,5	-1,9	-0,1
MT	9,6	0,2	3,2	5,7	2,5	3,0	1,1	1,5	2,6	2,6	5,9	-0,4	0,1	22,2	3,7	8,8	0,3	0,0	0,0	22,6	3,8	8,8	8,8	MT	9,6	0,2	3,2
NL	6,9	1,5	0,9	7,2	1,4	1,6	4,1	2,0	3,5	3,5	5,2	-0,4	-0,5	23,4	4,5	5,5	2,0	-0,8	-0,8	25,4	3,7	4,7	4,7	NL	6,9	1,5	0,9
AT	13,9	0,8	0,5	6,9	1,6	2,0	1,4	1,2	2,8	2,8	4,9	-0,1	0,0	27,1	3,5	5,3	0,8	-0,2	-0,2	27,9	3,4	5,1	5,1	AT	13,9	0,8	0,5
PL	11,3	-1,4	-0,7	4,2	1,6	2,2	0,8	0,9	1,9	1,9	4,4	-0,6	-0,1	20,7	0,5	3,3	0,2	-0,1	-0,1	20,9	0,5	3,2	3,2	PL	11,3	-1,4	-0,7
PT	13,8	1,0	-0,7	6,0	2,5	3,5	0,5	0,5	2,1	2,1	5,2	-1,2	-1,0	25,5	2,9	4,0	1,5	-0,9	-0,9	27,0	2,0	3,1	3,1	PT	13,8	1,0	-0,7
RO	8,2	0,2	-0,1	3,8	1,4	1,7	0,7	1,0	3,2	3,2	2,6	0,2	0,4	15,3	2,7	5,2	0,1	0,0	0,0	15,5	2,7	5,2	5,2	RO	8,2	0,2	-0,1
SI	11,8	2,6	3,5	5,7	1,7	1,9	1,4	1,4	2,7	2,7	5,3	0,1	0,8	24,2	5,8	8,9	0,6	-0,2	-0,2	24,7	5,6	8,7	8,7	SI	11,8	2,6	3,5
SK	8,1	0,0	2,1	5,7	2,5	3,3	0,2	1,2	4,4	4,4	3,4	-0,6	-0,4	17,4	3,1	9,4	0,2	-0,1	-0,1	17,7	3,0	9,3	9,3	SK	8,1	0,0	2,1
FI	12,9	0,7	0,1	7,8	1,1	1,3	2,4	2,3	3,3	3,3	6,1	0,2	0,3	29,2	4,4	5,0	1,9	-0,4	-0,4	31,2	3,9	4,5	4,5	FI	12,9	0,7	0,1
SE	8,9	-1,4	-1,4	6,9	1,0	1,2	3,6	2,1	3,8	3,8	5,7	0,2	0,2	25,1	1,8	3,8	0,4	-0,1	-0,1	25,5	1,7	3,7	3,7	SE	8,9	-1,4	-1,4
UK	7,7	0,8	0,7	7,8	1,5	2,0	1,2	0,5	1,1	1,1	5,1	0,0	0,0	21,8	2,8	3,9	0,3	-0,1	-0,1	22,1	2,7	3,8	3,8	UK	7,7	0,8	0,7
NO	9,9	1,5	2,5	7,5	1,2	1,7	5,8	2,0	3,8	3,8	6,0	0,0	-0,1	29,2	4,7	7,9	0,4	0,0	0,0	29,6	4,7	7,9	7,9	NO	9,9	1,5	2,5
EU	11,3	0,4	-0,2	6,9	1,4	1,6	1,6	1,2	2,4	2,4	4,7	-0,2	0,0	24,6	2,7	3,8	1,1	-0,4	-0,4	25,6	2,3	3,4	3,4	EU	11,3	0,4	-0,2
EA	12,3	0,8	0,0	7,0	1,3	1,5	1,7	1,3	2,6	2,6	4,5	-0,3	-0,1	25,5	3,1	4,0	1,3	-0,5	-0,5	26,8	2,6	3,5	3,5	EA	12,3	0,8	0,0

(1) SK: les chiffres de ce tableau ne comprennent pas les dépenses publiques de retraite pour les membres des forces armées. Celles-ci représentaient 0,4 % du PIB en 2013 et devraient rester plus ou moins stables jusqu'en 2060.

(2) Les moyennes de l'UE concernant les soins de santé et les soins de longue durée sont pondérées en fonction du PIB. En ce qui concerne le niveau des dépenses en matière de soins de santé et de soins de longue durée, 2013 est la première année pour laquelle les dépenses sont projetées selon les dernières données disponibles. Les dépenses en matière de soins de santé excluent les soins infirmiers de longue durée.

Sources: services de la Commission, CPE.